

• 5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

A – REVENUS AGRICOLES

- **Régime du forfait** (Inscrivez le bénéfice ; s'il n'est pas fixé, cochez la case correspondante)

Revenus exonérés		Revenus imposables		Plus-values à court terme		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits agricoles des années antérieures	
Vous	HN	HO	HW	HX				Déficits agricoles non encore déduits	
Conjoint*	IN	IO	IW	IX					
Pers. à charge	JN	JO	JW	JX				SQ	

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables			Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
Activités exercées en Corse		Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)	Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)					
Vous	HB	HC	HD	HE			HF	
Conjoint*	IB	IC	ID	IE			IF	
Pers. à charge	JB	JC	JD	JE			JF	

- **Régime du bénéfice réel ou transitoire. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables			Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
Activités exercées en Corse		Cas général, régime transitoire (ou option pour la moyenne triennale)	Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)					
Vous	HH	HI	HJ	HK			HL	
Conjoint*	IH	II	IJ	IK			IL	
Pers. à charge	JH	JI	JJ	JK			JL	

B – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

- **Régime micro entreprise** (Indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values à long terme		
		Activités de ventes de marchandises ou assimilées	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %			
Vous	KN	KO	KP	KX	KQ	KR		
Conjoint*	LN	LO	LP	LX	LQ	LR		
Pers. à charge	MN	MO	MP	MX	MQ	MR		
							Moins-values nettes à court terme	HU

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié			Régime normal	Régime simplifié
Vous	KB	KC	KD	KE	KF	KG	
Conjoint*	LB	LC	LD	LE	LF	LG	
Pers. à charge	MB	MC	MD	ME	MF	MG	

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié			Régime normal	Régime simplifié
Vous	KH	KI	KJ	KK	KL	KM	
Conjoint*	LH	LI	LJ	LK	LL	LM	
Pers. à charge	MH	MI	MJ	MK	ML	MM	

C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (Y COMPRIS LES LOUEURS EN MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS)

- **Régime micro entreprise** (indiquez les chiffres d'affaires bruts, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables		Plus-values imposables		Moins-values à long terme		
		Activités de ventes de marchandises ou locations meublées non professionnelles	Activités de prestations de services	Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %			
Vous	NN	NO	NP	NX	NQ	NR		
Conjoint*	ON	OO	OP	OX	OQ	OR		
Pers. à charge	PN	PO	PP	PX	PQ	PR		
							Moins-values nettes à court terme	IU

- **Régime du bénéfice réel. Revenus bénéficiant de l'abattement CGA**

Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié			Régime normal	Régime simplifié
Vous	NB	NC	ND	NE	NF	NG	
Conjoint*	OB	OC	OD	OE	OF	OG	
Pers. à charge	PB	PC	PD	PE	PF	PG	

- **Régime du bénéfice réel. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement CGA**

Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
		Régime normal	Régime simplifié			Régime normal	Régime simplifié
Vous	NH	NI	NJ	NK	NL	NM	
Conjoint*	OH	OI	OJ	OK	OL	OM	
Pers. à charge	PH	PI	PJ	PK	PL	PM	

5 REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

C – REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS (suite)

• Déficits industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits

	1997	1998	1999	2000	2001
RN	<input type="text"/>	RO <input type="text"/>	RP <input type="text"/>	RQ <input type="text"/>	RR <input type="text"/>

D – REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

• Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus nets exonérés (cf. notice)		Revenus imposables		Plus-values imposables		
					Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	HP <input type="text"/>	HQ <input type="text"/>	HV <input type="text"/>	HR <input type="text"/>	HS <input type="text"/>		
Conjoint*	IP <input type="text"/>	IQ <input type="text"/>	IV <input type="text"/>	IR <input type="text"/>	IS <input type="text"/>		
Pers. à charge	JP <input type="text"/>	JQ <input type="text"/>	JV <input type="text"/>	JR <input type="text"/>	JS <input type="text"/>		
					Moins-values nettes à court terme	KZ <input type="text"/>	

• Régime de la déclaration contrôlée. Revenus bénéficiant de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
Vous	QB <input type="text"/>	QC <input type="text"/>	QD <input type="text"/>	QE <input type="text"/>				
Conjoint*	RB <input type="text"/>	RC <input type="text"/>	RD <input type="text"/>	RE <input type="text"/>				
Pers. à charge	SB <input type="text"/>	SC <input type="text"/>	SD <input type="text"/>	SE <input type="text"/>				

• Régime de la déclaration contrôlée. Revenus ne bénéficiant pas de l'abattement association agréée

	Revenus exonérés (y compris plus-values)		Revenus imposables		Plus-values de cession taxables à 16 %		Déficits	
Vous	QH <input type="text"/>	QI <input type="text"/>	QJ <input type="text"/>	QK <input type="text"/>				
Conjoint*	RH <input type="text"/>	RI <input type="text"/>	RJ <input type="text"/>	RK <input type="text"/>				
Pers. à charge	SH <input type="text"/>	SI <input type="text"/>	SJ <input type="text"/>	SK <input type="text"/>				

E – REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

• Régime déclaratif spécial ou micro-BNC (Indiquez les recettes brutes, ne déduisez aucun abattement. Joignez la déclaration n° 2042 P)

	Revenus imposables		Plus-values imposables		
			Plus-values nettes à court terme	Plus-values de cession taxables à 16 %	Moins-values à long terme
Vous	KU <input type="text"/>	KY <input type="text"/>	KV <input type="text"/>	KW <input type="text"/>	
Conjoint*	LU <input type="text"/>	LY <input type="text"/>	LV <input type="text"/>	LW <input type="text"/>	
Pers. à charge	MU <input type="text"/>	MY <input type="text"/>	MV <input type="text"/>	MW <input type="text"/>	
			Moins-values nettes à court terme	JU <input type="text"/>	

• Régime de la déclaration contrôlée

	Bénéfices	Plus-values taxables à 16 %	Déficits
SN	<input type="text"/>	SO <input type="text"/>	SP <input type="text"/>

F – REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

(Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professionnels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels et non professionnels)

Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant net des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas déjà fait ou qui ne feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, Caisses de MSA...).

Cette situation est susceptible de se présenter notamment pour :

- les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition ;
- les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds de commerce non rémunérés par l'exploitant ;
- les revenus des concessionnaires de droits communaux.

Indiquez les revenus nets (après abattement forfaitaire pour charges de 72 % ou 52 % pour le régime micro, 37 % pour le régime déclaratif spécial), après déduction des déficits **mais avant abattement CGA ou AGA**.

	Bénéfices	
Vous	HY <input type="text"/>	
Conjoint*	IY <input type="text"/>	
Pers. à charge	JY <input type="text"/>	

Indiquez le montant net des plus-values, après imputation des moins-values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au régime micro ou déclaratif spécial, **mais avant abattement CGA ou AGA** pour le régime réel.

	Plus-values taxables à 16 %	
Vous	HZ <input type="text"/>	
Conjoint*	IZ <input type="text"/>	
Pers. à charge	JZ <input type="text"/>	

G – PRIME POUR L'EMPLOI

	Activités exercées sur l'année complète, cochez la case	Sinon, indiquez le nombre de jours
Vous	NW <input type="checkbox"/>	NV <input type="text"/> jours
Conjoint*	OW <input type="checkbox"/>	OV <input type="text"/> jours
Personne à charge	PW <input type="checkbox"/>	PV <input type="text"/> jours

* Ou partenaire du PACS.

